

PLAN DE SIGNALEMENT HARMONISÉ DE SEAH

COMMENT ET POURQUOI DEVENIR MEMBRE

Le Plan de Signalement Harmonisé (HRS) a pour but **d'accroître la transparence et de réduire le sous-signalement de l'exploitation, l'abus et le harcèlement sexuel (SEAH) dans le secteur de l'humanitaire** au travers d'un cadre de travail harmonisé qui permet de signaler le SEAH et d'analyser les tendances.

Le HRS rassemble des données comparables de SEAH pour étayer l'analyse de tendances et les conclusions tirées des données agrégées, qui nourrissent des stratégies et des pratiques qui permettent d'offrir de meilleurs résultats aux victimes/personnes survivantes et d'améliorer les campagnes de prévention.

QUELS AVANTAGES À REJOINDRE LE HRS ?

- Bénéficiez du **signalement simplifié de SEAH**, qui permet d'alléger le fardeau des organisations en signalant le SEAH de la même façon à tous les principaux donateurs.
- **Accédez à des rapports semestriels sur des tendances et analyses** qui vous permettront de prévenir davantage le SEAH, mitiger les risques et mieux réagir.
- Profitez de **l'accès exclusif à des données visuelles** sur les tendances SEAH au sein de votre organisation et sur la plateforme HRS, données qui peuvent s'adapter à votre organisation, au secteur en général ou à un pays en particulier.
- Échangez entre pairs sur les défis et les apprentissages de SEAH et **accédez à des programmes de formation** pour utiliser les données SEAH afin d'améliorer les stratégies et programmes organisationnels.
- **Démontrez votre engagement envers la responsabilité et la transparence.**

QU'EST-CE QUI EST ATTENDU DES PARTICIPANTS AU HRS ?

Les participants doivent rapporter les données non identifiables sur les incidents SEAH sur la plateforme virtuelle HRS tous les 6 mois en remplissant le modèle agréé (voir page 2).

- **Les données sont agrégées** à d'autres données signalées. **Aucune information personnelle n'est collectée**, que ce soit sur la victime/personne survivante, l'auteur présumé ou l'organisation. **Tous les incidents sont rendus totalement anonymes.**
- Le temps que vous devrez consacrer au HRS dépendra du nombre de cas et de ce que votre organisation ait déjà mis en place en matière de collecte de données SEAH. Si votre organisation possède déjà une base de données interne pour héberger les incidents SEAH, **les signaler au HRS devrait prendre en moyenne une heure tous les 6 mois.**

QUELLE EST LA PROCÉDURE POUR REJOINDRE LE HRS ?

Toute organisation qui travaille dans l'humanitaire (non gouvernementale nationale et internationale ou du secteur privée) **peut demander à rejoindre le HRS en contactant l'adresse suivante :**
hqs.seah@chsalliance.org

Un accord de partage des données décrivant le processus de signalement et les obligations en matière de protection des données **est signé** entre CHS Alliance et le ou la responsable de l'organisation intéressée.

Les membres de l'organisation reçoivent **une formation initiale et des identifiants** pour pouvoir se connecter à la plateforme. Ils peuvent commencer à **signaler à partir de la fin de la période de signalement en cours** et continuer à faire de même tous les 6 mois*.

*Si l'organisation ne collecte pas encore toutes les données requises par le Plan, il est possible de ne rapporter que l'information disponible en sélectionnant « information non collectée systématiquement » dans le cas des données qui ne sont pas encore collectées.

CADRE DE TRAVAIL DE SIGNALEMENT HARMONISÉ

Le HRS regroupe des informations sur des affaires d'exploitation, abus et harcèlement sexuel dans les champs de données suivants. Deux fois par an, les organisations mettent sur une plateforme sécurisée l'information par incident suivante.

Dans chaque champ de données, il est possible de sélectionner les options suivantes : « ne souhaite pas divulguer » ; « non collecté systématiquement » ; « risque d'identification » et « inconnu pour une autre raison ».

INFORMATION GÉNÉRALE SUR L'INCIDENT

LIEU DE L'INCIDENT Pays	CANAL DE SIGNALEMENT Mécanisme communautaire de traitement des plaintes Leader communautaire Point focal de PSEAH Signalé au personnel de mon organisation Signalé par une autre organisation Réseau PSEAH ou autre organisme de coordination Canal interne de lancement d'alerte Orientation par un service public Autre	PROFIL DE LA PERSONNE QUI SIGNALE L'INCIDENT Personnel de mon organisation Personnel d'une autre organisation Victime/personne survivante Proche de la victime/personne survivante Bénévole de la communauté Autre communauté Anonyme Autre	ÉTAT GÉNÉRAL DE L'ALLÉGATION Fondée Non fondée Affaire criminelle – rapportée aux autorités Non concluant Non enquêté Autre La gestion de l'incident est en cours (enquête ouverte)	MESURES CORRECTIVES Formation du personnel fixe ou affilié Sensibilisation de la communauté Mesures de RH d'atténuation des risques Mesures programmées d'atténuation des risques Plan d'action de PSEAH conçu Aucun Autre La gestion de l'incident est en cours (enquête ouverte)
-----------------------------------	---	--	---	---

INFORMATION SUR LA VICTIME / PERSONNE SURVIVANTE

Les organisations peuvent sélectionner la case « aucune personne survivante identifiée » pour passer à la section suivante ou ajouter plusieurs personnes survivantes au même incident.

SEXE Masculin Féminin	ÂGE 18 ans ou plus Moins de 18 ans	AIDE FOURNIE Secours médical Aide en santé mentale et psychosociale Assistance juridique La victime/personne survivante n'a pas demandé d'aide Protection physique Aide financière Pas d'aide disponible Autre La gestion de l'incident est en cours (enquête ouverte)
STATUT Membre de la communauté Membre du personnel		

INFORMATION SUR L'AUTEUR PRÉSUMÉ

Les organisations peuvent sélectionner la case « aucun auteur identifié » pour passer à la section suivante ou ajouter plusieurs auteurs au même incident.

SEXE Masculin Féminin	PROFIL Membre du personnel – cadre supérieur Membre du personnel – cadre intermédiaire Membre du personnel – travailleur indépendant Bénévole Travailleur à la tâche Personnel partenaire Contractuel Consultant Donateur Stagiaire Autre	MESURES RÉACTIVES Pas de mesure réactive possible L'individu a reçu un avertissement Autre sanction Individu congédié (licenciement) Individu congédié (non-renouvellement) L'individu a démissionné dans l'attente des résultats de l'enquête L'individu a démissionné dans l'attente de la procédure disciplinaire Autre Enquête ouverte
STATUT International National	LE CAS ÉCHÉANT, EXPLIQUEZ POURQUOI AUCUNE MESURE RÉACTIVE N'A ÉTÉ PRISE N/A (non fondé) La victime/personne survivante n'a pas consenti Risque pour la victime/personne survivante jugé trop élevé Le dénonciateur n'a pas coopéré Manque de capacité ou de ressources internes Pas de juridiction sur l'allégation Pas d'accès à la zone de l'incident Information insuffisante pour évaluer l'allégation Ce n'est pas un incident SEAH (reclassé) Autre	